

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-sept septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

Etaient présents : Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Catherine PATUREL, Madeleine BRETAGNE, Thierry LIPCZAK, Béatrice PINCEMAIL, François BRIERE, Dominique LEMAIRE-VEHENT, Patrick JOLIVEL, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Alain SCHIRRER donne pouvoir à Christian DEHON
Cécile LEFAUCHEUR donne pouvoir à Madeleine BRETAGNE
Sylvain ALIPRANDI,

Etaient absents : Sylvie COURTEILLE, Yannick DURLIN, Luc RICHARD,

Christian DEHON a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 09

Nombre de membres votants : 11

- N°21 : Subventions aux associations – 2022

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder les subventions mais de ne pas ajouter à la liste la Banque Alimentaire : une subvention étant versée au Resto du Cœur et au Secours Catholique

- N°22 : Budget communal 2022 – Décision modificative n° 02

Le Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte ces modifications sur le budget 2022.

- N°23 : Remplacement d'un délégué au Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique

Après en avoir délibéré :

Madame Dominique LEMAIRE-VEHENT a été élue à l'unanimité déléguée du SIRP.

- N°24 : SMICA : Prise de la compétence à la carte « assainissement collectif » et adhésion au 1^{er} janvier 2023 (une partie de la CAPD et commune de St Lubin de la Haye)

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décident de refuser le transfert au SMICA de la compétence à la carte « assainissement collectif », avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

- N°25 : Modification des statuts de la communauté d'agglomération – Transfert partiel de la compétence promotion de la santé et actualisation réglementaires des statuts de la CAPD

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le transfert partiel de la compétence promotion de la santé

- N°26 : Travaux d'Intérêt Général : accueil de « tigestes »

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès du Tribunal judiciaire d'Orléans l'inscription de la commune d'Oulins sur la liste des TIG

- N°27 : Participation financière 2022 au Fonds d'Aide aux Jeunes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse de verser une participation au fonds d'aide aux jeunes.

- N°28 : Participation financière 2022 au Fonds de Solidarité Logement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, refuse de verser une participation au fonds de solidarité logement et rappelle que la commune s'est engagée dans un partenariat avec Eure-et-Loir Habitat pour des logements sociaux.

- N°29 : Modalités de mise à disposition du public du dossier modificatif simplifiée N° 01 du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les modalités de la mise à disposition du public le projet de modification simplifiée N°01 du PLU pendant un mois en mairie aux heures habituelles d'ouverture. Les observations du public seront enregistrées et conservées.

L'ensemble des délibérations sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.